



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit d'asile

Question écrite n° 71795

Texte de la question

M. Laurent Wauquiez attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les dérives du droit d'asile en France. Ces excès constituent une charge supplémentaire pour notre système social, insupportable en période de crise. En effet, l'aide temporaire d'attente versée aux demandeurs d'asile a progressé de 367 % entre les années 2007 et 2013. Les centres d'accueils pour demandeurs d'asile (Cada) restent débordés, alors même que le nombre de places dans ces centres a quadruplé en 10 ans. Le constat demeure tout aussi alarmant concernant les dépenses en hébergement d'urgence, en particulier sous la forme de nuitées hôtelières. Près de 22 000 places étaient ainsi financées en 2013 contre 13 000 en 2009, soit une augmentation de près de 70 %. Face à ce système à bout de souffle, le Gouvernement ne propose pourtant rien pour endiguer la hausse constante du flux d'entrées sur notre territoire. Plus de 66 000 demandes d'asiles ont ainsi été déposées en 2013, un nombre ayant quasiment doublé en six ans. Dès lors, sans éloignement automatique des demandeurs d'asiles déboutés, ce système conduit à fabriquer toujours plus de clandestins. En conséquence, il lui demande donc les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre, outre la réduction des délais de traitement des demandes prévue par sa loi relative au droit d'asile, pour réformer durablement ce système exsangue et inadapté.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Wauquiez](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71795

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10643

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)